

Réunion plénière n° 5

Compte rendu de l'audition de M. Mathieu Lacambre,

psychiatre, président de la Fédération française des centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles

14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e) – vendredi 10 mai 2019

L'audition débute à 16 heures 10.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir le Docteur Mathieu Lacambre, psychiatre, président de la Fédération française des centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles, auteur d'un ouvrage intitulé *Victimes et auteurs de violence sexuelle* (Dunod, 2016, en collaboration avec Roland Coutanceau et Carole Damiani). Merci d'avoir accepté notre invitation. Nous vous avons fait parvenir une trame de questions et vous poserons d'autres questions que votre exposé fera germer dans nos esprits.

M. Mathieu Lacambre, président de la Fédération française des centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles. Je suis psychiatre au CHU de Montpellier, coordinateur de psychiatrie légale. Je travaille également en milieu carcéral depuis 25 ans. La loi du 17 juin 1998 a créé le dispositif très original de l'injonction de soins, une exception française. Sans que soit conduite une évaluation formelle, on s'est rendu compte au bout d'une dizaine d'années du manque d'un médecin coordinateur faisant le lien entre le monde du soin et le juge d'application des peines. Ainsi sont nés les centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIAVS), d'une première circulaire en 2006. Il s'agissait alors de trois centres interrégionaux : Lille, Bordeaux et Paris. Mais parallèlement, d'autres besoins ont été identifiés ; une nouvelle circulaire a donc été publiée en 2008 : dans chaque région, il fallait un CRIAVS avec six missions, des missions qui ne consistent pas à réaliser les soins, mais à faciliter l'accès aux soins : l'information et la sensibilisation, la prévention, la documentation, la participation à la recherche sur les violences sexuelles, l'animation d'un réseau santé/justice, la formation. En 2008-2010, il y avait 24 CRIAVS, qui comptaient 200 professionnels en équipes pluridisciplinaires - notamment des sociologues, des juristes -, le plus souvent à temps partiel. Ce sont des « alliages à haute valeur ajoutée ». En 2009, ils se sont regroupés dans une fédération des CRIAVS, que je préside actuellement. Son objet consiste à relayer des demandes au niveau national ainsi qu'à alimenter la réflexion et à monter des projets de coopération. En 2019 se tiendra sous son égide un congrès international sur les agressions sexuelles.

M'arrêtant un instant, je veux vous faire part d'une première réaction à propos de votre commission : est-elle réellement indépendante si elle se réunit dans des locaux qui appartiennent à l'Église ? Peut-on parler de conflit d'intérêts ? Dois-je moi-même en faire état ? Par exemple : suis-je baptisé, etc. ?

M. Jean-Marie Burguburu, membre de la commission. La question est légitime. Je vous rassure, nous nous réunissons ici pour des raisons budgétaires. Le président Sauvé a composé lui-même la commission et nous ne rendons de comptes à personne.

M. Mathieu Lacambre. Moi aussi j'ai des conflits d'intérêts, ils ne m'empêchent pas de travailler ; il s'agit simplement d'être au clair.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Nous avons donc créé, à Montpellier, la première cellule d'écoute auteurs/victimes dans l'Église, la CEAVE. Il faut en effet s'occuper des victimes, mais on sait que les auteurs, s'ils ne sont pas pris en charge eux aussi, font d'autres victimes. L'autre aspect, c'est la victime qui devient auteur : dans un tiers des cas les auteurs sont d'anciennes victimes. Il y a souvent une confusion entre pédophilie et crimes pédosexuels, or parfois l'agresseur pédosexuel n'agit que par opportunisme, car le corps de l'enfant était plus accessible que celui de la mère...

La CEAVE est une forme d'articulation entre le CHU et le diocèse. À partir de 2016, nous avons reçu des appels, nous conduisant à structurer dans l'urgence cette cellule d'écoute, entre avril et mai. Ce dispositif est situé en dehors de l'Église. Ni contre elle ni sans elle, mais en dehors, dans un lieu neutre et bienveillant, l'hôpital, avec des professionnels de santé, car les victimes ne veulent pas « retourner sur la scène du crime ». L'évaluation s'effectue en binôme, homme/femme. Tout cela facilite l'instauration de la confiance que l'on appelle transfert. Si c'est nécessaire, nous orientons la personne vers les soins – mais la plupart du temps cette prise en charge existe déjà.

Notre engagement est de répondre très rapidement. Si cela est souhaité, nous organisons une rencontre avec l'évêque du diocèse, en compagnie d'un membre de la cellule. Cela a des effets inattendus. Nous avons eu une cinquantaine d'appels, une quarantaine de personnes ont été reçues, sept ont souhaité aller jusqu'à rencontrer l'évêque pour être reconnues comme victimes par le détenteur de l'autorité. Les effets positifs sont d'ordre cathartique, pour des gens qui ont entre 65 et 84 ans. Après, il y a la reconnaissance, la demande de pardon – c'est très catholique -, c'est la première étape de la réparation. Pour sortir du statut de victime, il faut d'abord une reconnaissance ; ensuite on peut retourner dans la société.

À l'automne 2016, nous avons rencontré un vice-président de la CEF pour proposer au niveau national l'accompagnement des cellules d'écoute de l'Église. Nous avons été très bien reçus mais il n'y a pas eu de suite.

M. Jean-Marie Burguburu. Votre cellule a-t-elle orienté les victimes vers plusieurs évêques ou bien était-ce toujours le même ?

M. Mathieu Lacambre. C'était le même évêque que celui qui a fait le lien dès 2012. Nous avons tout co-construit. Le diocèse finance une ligne d'écoute, un conseil juridique, c'est-à-dire un avocat, et on utilise les ressources humaines du CHU. Attention toutefois à l'illusion de la réparation judiciaire quand les faits sont prescrits – ce qu'il ne nous appartient d'ailleurs pas d'établir. Mais nous avons été surpris du succès, dans certains cas, de la « réparation spirituelle » qui pouvait s'opérer lorsque cela était souhaité.

M. Jean-Marie Burguburu. L'évêque s'est-il montré « proactif » ? Y a-t-il eu des conséquences sur le fonctionnement du diocèse ?

M. Mathieu Lacambre. Tout s'est noué dans la relation individuelle avec les victimes. Cet évêque est devenu un bon connaisseur de leur psychologie.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Ce modèle montpelliérain s'est-il diffusé ? Devrait-il l'être ?

M. Mathieu Lacambre. Il a été reproduit à un seul endroit à ma connaissance, à Lille. Sinon ce sont toujours les ressources locales de l'Église qui ont été utilisées.

M. le président Jean-Marc Sauvé. À ce propos, quel regard portez-vous sur les cellules d'écoute que les diocèses ont mises en place avec des bénévoles sans qualification professionnelle ?

M. Mathieu Lacambre. Je ne les connais pas. Mais il y a toujours une transaction entre patient et médecin, le cadre bénévole n'est donc pas adapté, cela devient vite n'importe quoi. J'ai un avis sur ce que nous avons proposé, avec l'Église. Ce que j'ai observé, à titre de comparaison, dans d'autres diocèses du Languedoc Roussillon, à Mende ou à Béziers, c'est que quand la structure est bénévole, il y a peu de signalements, et encore uniquement de la part de personnes n'ayant pas rompu les liens avec l'Église. On est donc probablement passé à côté de nombreux cas. Car dans le traumatisme, il y a un évitement, c'est le syndrome du stress post traumatique : les gens évitent l'Église, j'en connais même qui évitent de passer devant une Église. Avec le CRIAVS, c'est différent ; nous accueillons de manière professionnelle, dans un lieu neutre.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Le profil des abuseurs est-il différent de celui rencontré en population générale ?

M. Mathieu Lacambre. Vous avez une approche très criminologique. Or il faut se garder de toute surinterprétation, du type « les abuseurs sont majoritairement gauchers »... Même si des travaux de cette veine existent ; je vous y renvoie.

Au-delà de cet avertissement, je peux dire qu'il y a deux grands profils d'abuseurs. Le premier est quelqu'un d'immature, qui pense avoir surmonté le problème de sa sexualité grâce aux vœux prononcés. Vient la fréquentation des enfants. Pourquoi le plus souvent des garçons ? Parce qu'ils sont plus facilement confiés par leurs parents que les filles, partent plus tôt en camp scout avec « mon Père ». Le garçon se confie dans le cadre d'une relation privilégiée, il a l'illusion d'être choisi, d'être l'élu, et croit développer dans cette relation une relation à Dieu, alors que la fille c'est Ève, la tentatrice, etc. Mais le jeune garçon qui vient se pelotonner, se réfugier la nuit, réveille quelque chose, une forme d'émotion, un sentiment, une sensation, qui devient une excitation, puis une pulsion sexuelle. L'enfant demandait de la sécurité et de l'affection, le prêtre lui donne de la sexualité. Alors qu'il croyait avoir tout réglé. Cela crée un traumatisme. Et quand vient la dénonciation, c'est très difficile. Le déni s'installe, y compris chez les parents. Voilà pour le profil de l'éducateur bienveillant, pour qui l'illusion d'avoir tout réglé en entrant dans les ordres éclate.

L'autre profil d'agresseur sexuel, c'est celui de quelqu'un qui est dans un trouble de la relation à l'autre, c'est-à-dire un pervers. On est dans une pathologie de la relation. L'autre n'existe pas en tant que sujet mais seulement en tant qu'objet. J'ai tendance à penser que dans l'Église catholique, avec les filtres que pose le passage par le séminaire, s'ils ont bien fonctionné, en principe le recrutement de tels pervers doit être limité.

M. Thierry Baubet, membre de la commission. Pourquoi associer auteurs et victimes dans votre approche ? Y a-t-il des auteurs qui se soient adressés à vous ?

M. Mathieu Lacambre. Il serait illusoire de ne voir que des victimes d'un côté et des auteurs de l'autre ; il y a parfois superposition des deux statuts. Nous accueillons tout le monde. La difficulté à diffuser l'accès aux soins est grande.

Les auteurs ne se sont pas directement adressés à la cellule, ils sont venus indirectement, sur l'incitation des évêques. Il s'agissait de cas dans lesquels les faits étaient prescrits, même s'il faut bien voir qu'en dépit de la prescription en droit pénal, en droit canonique il existe toujours une possibilité de sanctionner. Une particularité est que les auteurs, spontanément, ne sollicitent pas de soins. Nous essayons par conséquent de développer la prévention secondaire – sur le mode « je suis pédophile, mais je me soigne » -, ainsi d'ailleurs qu'une prévention primaire auprès des adolescents.

Mme Nathalie Bajos, membre de la commission. Y a-t-il dans le fonctionnement de l'Église, selon vous, des éléments favorisant les abus sexuels ?

M. Mathieu Lacambre. C'est une très bonne question mais on n'a pas encore de vision claire à ce sujet. Ce sont d'abord des garçons qui sont venus se manifester mais je pense – et j'espère – qu'ensuite viendront des filles et des femmes. Dans les données émanant du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), on constate que jusqu'à 11 ans ce sont plutôt des garçons qui sont concernés par les abus, et au-delà de cet âge plutôt des filles. On ne sait pas si au bout du compte ce sera la même chose dans l'Église.

Dans l'organisation ecclésiale, il y a plusieurs facteurs qui favorisent l'agression des garçons. Jusque dans les années 1970, c'était une question de pouvoir, de confiance aveugle, le rôle du prêtre, souvent un ami de la famille. Un deuxième facteur est la référence aux écritures, Père, Fils et Saint-Esprit, un monde sans femmes, dans lequel la femme, c'est Ève. On sépare les garçons et les filles dans les dortoirs, dans les groupes. Et puis il y a le secret, le silence, dans les familles comme dans l'Église. Je le répète, il y a aussi l'illusion pour le prêtre d'avoir, en prononçant un vœu, réglé la question de sa sexualité. C'est comme si l'on faisait le vœu de se priver de sommeil ! Enfin, il faut évoquer une forme de « tradition de la pédophilie », sur le mode du « il venait me demander ce qu'était l'amour, je l'ai aidé à savoir »...

Mme Nathalie Bajos. Qu'en est-il de l'association entre homosexualité et pédophilie ? Beaucoup de personnes associent les deux.

M. Mathieu Lacambre. Cela vient probablement de cette confusion du début des années 1980, où de manière quasi concomitante on a fait sortir – dans le cadre des classifications médicales internationales - l'homosexualité de la maladie psychique, en y faisant entrer la pédophilie. Une autre explication possible est que l'on a cru pouvoir, dans le groupe des agresseurs pédosexuels exclusifs, récidivistes avec violence, les homosexuels comme étant des personnes davantage à risque que d'autres. Mais c'est une conception erronée. Tout comme est erroné le lien entre célibat et passage à l'acte : non, c'est l'illusion d'avoir tout réglé qui favorise le passage à l'acte.

Mme Anne Devreese, membre de la commission. Je souhaiterais savoir si selon vous la sexualité des religieux peut être étudiée comme un cas particulier.

M. Mathieu Lacambre. On s'illusionne en pensant qu'il y aurait un intérêt spécifique à étudier, un peu de manière naturaliste, la sexualité des religieux comme si elle était différente en soi. Je pense que cela n'aide pas beaucoup de raisonner ainsi. Le problème, j'y reviens, est davantage l'illusion d'avoir tout réglé, l'absence de sensibilisation au sujet dans la formation des clercs. Le problème est aussi la manière dont on traite ces questions dans l'Église, où l'on commet un péché rien qu'en en parlant !

Mme Florence Thibault, membre de la commission. Il semble difficile de faire l'économie d'une étude de la sexualité des auteurs. Cela revient à dire qu'il n'y a aucun intérêt à étudier les paraphilies en population générale.

M. Mathieu Lacambre. En population générale bien sûr que cela présente un intérêt, mais les religieux sont déjà dans la population générale. En suivant votre raisonnement, il faudrait étudier la sexualité des enseignants, du milieu du sport, des politiques...

Mme Florence Thibault. Mais la question se pose de la spécificité de ces milieux.

M. Thierry Baubet. Ils forment une sous-population qui a tout de même, du fait des vœux prononcés, quelque chose de particulier à gérer.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

M. Mathieu Lacambre. Vous formulez l'hypothèse selon laquelle ces individus seraient en soi des personnes différentes. Je crois que la spécificité n'est pas là mais dans l'organisation de l'Église. Si l'on demande à un parterre de religieux ce qu'est pour eux la chasteté, il n'y en aura pas deux qui répondront de la même manière.

Mme Florence Thibault. D'où l'intérêt d'étudier cette population !

M. Mathieu Lacambre. Selon moi, il faut mener une étude en population générale. Pour ce qui est propre à l'Église, c'est la structure pyramidale qu'il faut interroger.

Mme Nathalie Bajos. C'est la frontière entre psychologie et sociologie des institutions.

Peut-on dire que certains hommes jeunes, pour échapper à la stigmatisation de l'homosexualité, se tourneraient vers l'Église, et seraient attirés par de jeunes garçons qui seraient en réalité au même stade psycho-affectif qu'eux ?

M. Mathieu Lacambre. Oui, c'est l'illusion du tout en un. Comme pour ces jeunes filles qui se marient pour fuir l'enfer de la maison. Comme ces jeunes qui ont l'impression d'être morts dans leur vie et se jettent dans le djihad pour tout régler : je me fais exploser en laissant mon nom dans une société qui m'a rejeté, ma sexualité était bloquée et je me retrouve au paradis avec toutes ces femmes qui m'ont été promises... Ces ressorts individuels peuvent exister de bien des manières et ne caractérisent pas une population de religieux.

M. Jean-Marie Burguburu. Je reviens à un point du questionnaire préparatoire à votre audition : le fonctionnement de l'Église favorise-t-il la situation d'abus ?

M. Mathieu Lacambre. Je me décale un peu. Relisez Erwin Goffman et ses travaux sur l'asile. À force d'être au contact de la violence, on se blinde. En prison par exemple, ou encore à l'hôpital avec les violences commises sur les patients. Tout système totalitaire favorise la violence en interne, avec la chape du secret par-dessus.

M. Jean-Marie Burguburu. Que pensez-vous du cas du P. Tony Anatrella ?

M. Mathieu Lacambre. Je ne l'ai ni vu ni lu : je m'épargne certaines lectures...

M. le président Jean-Marc Sauvé. Merci pour votre intervention. Je souhaite vous redire que nous sommes indépendants et n'avons de comptes à rendre à personne. Nous devons faire la lumière, évaluer, recommander. J'ai composé la commission librement, je me suis entouré de compétences reconnues. Je connaissais seulement sept des vingt-et-un membres auparavant. La commission décide seule de ses investigations. S'agissant du budget, elle disposera des ressources qu'elle estimera elle-même nécessaires. Quant aux locaux, nous les avons choisis comme étant les plus appropriés sur le marché.

Je vous remercie d'être venu jusqu'à nous depuis Montpellier. Votre expérience est incomparable et extrêmement utile pour nous.

M. Mathieu Lacambre. Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider dans votre mission.

L'audition s'achève à 17 heures 25.